

NE MANQUEZ PAS LE 10^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Un récent sondage réalisé par la FLHLMQ indique que 22% des locataires disent ne pas se sentir en sécurité dans leur immeuble. C'est pour discuter des moyens à prendre pour améliorer la sécurité dans nos HLM que plusieurs centaines de locataires des quatre coins du Québec se réuniront les 4 et 5 juin 2010 à l'Université Laval à Québec. La ministre responsable des aîné-e-s, Marguerite Blais, et le président de la SHQ, John MacKay, seront également présents.

Nous y discuterons des améliorations physiques que les offices peuvent apporter aux immeubles dans le cadre des rénovations mais aussi des initiatives toutes simples qui peuvent être prises par les locataires pour s'aider mutuellement.

Si notre congrès vous intéresse, il n'est pas trop tard. Il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription situé à l'endos de ce bulletin. Il est aussi possible de prendre des arrangements avec la FLHLMQ si vous avez des problèmes à assumer les coûts d'inscription.



Le secrétariat des Aîné-e-s a accordé 50 000 \$ à la FLHLMQ pour supporter l'implication des résident-e-s dans la résolution des problèmes reliés à la sécurité dans les HLM. Sur la photo : la ministre Marguerite Blais en compagnie de la vice-présidente de la FLHLMQ, Jacqueline Moisan et de Stéphan Corriveau.

Budget Bachand Faisons payer les pauvres !

Le gouvernement du Québec a récemment dévoilé un budget qui aura pour effet d'appauvrir encore plus les moins bien nantis, dont les locataires de HLM. Au moins quatre mesures nous toucherons directement :

Hausse des tarifs d'électricité. En plus des hausses régulières qu'Hydro Québec se fait autoriser par la Régie de l'énergie (qui correspondent plus ou moins à l'inflation), le gouvernement exige que la société d'état augmente ses prix pour accroître les dividendes versés au gouvernement. Ces hausses se traduiront directement **en hausse de nos loyers** puisque le prix de l'énergie y est inclus.

Augmentation de la TVQ de 2%. Cette taxe régressive s'applique davantage aux plus pauvres qu'aux plus riches (si je dépense tout mon argent pour satisfaire mes besoins,

je paie la taxe sur 100% de mon revenu, si je suis assez riche pour économiser ou même investir dans des actions, cette part de mes revenus n'est pas taxée!).

Imposition d'un « ticket modérateur » pour les soins de santé. Les personnes malades paieront plus cher car elles consultent les médecins ou vont à l'hôpital plus souvent. On vous pénalise parce que vous êtes enceinte, que vous avez des enfants sous votre garde, que vous souffrez d'une maladie chronique ou que vous avez une santé fragile!

Accroissement des frais de scolarité. Revenir « au bon vieux temps » où seules les familles riches pouvaient envoyer leurs enfants à l'université, c'est une très mauvaise nouvelle pour les 30 000 familles qui vivent en HLM.

La FLHLMQ qui est membre de la **Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics** dénonce ce budget qui choisit de faire payer les plus pauvres au lieu d'augmenter la contribution des plus riches.

Votre directeur a-t-il la bonne attitude?

Répondant à l'appel les invitant à se prononcer sur leurs besoins en rénovation, les locataires d'un petit office de 10 logements en Mauricie se sont réunis, en mars, pour identifier les travaux qui leur seraient le plus utiles. Unanimement, ils et elles ont convenu que l'installation d'une salle de lavage faciliterait beaucoup la vie des personnes âgées habitant au 2^e étage.

La réponse du directeur ne s'est pas faite attendre. Inutile de faire une telle demande car cela coûterait trop cher! Fort de son autorité, le directeur balaie du revers de la main le besoin exprimé par ses locataires. Espérant ainsi que les locataires auront appris leur leçon : ils et elles n'ont rien à dire, c'est le directeur qui décide!

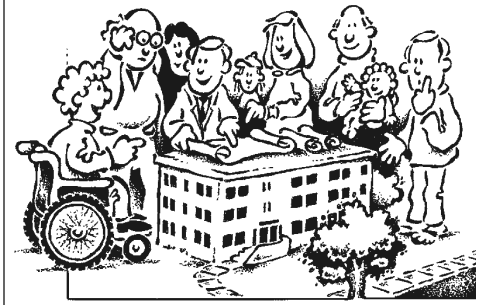
À quoi sert l'article 30 du code de déontologie?

Pourtant, il n'aurait rien coûté au directeur de se montrer « à l'écoute des besoins de la clientèle desservie par l'office », comme le demande l'article 30 du code de déontologie des administrateurs adopté par la SHQ. Il aurait pu tout simplement répondre qu'il allait évaluer combien coûterait la demande bien légitime des locataires

et l'inclure dans le plan de rénovation qu'il doit préparer. Il reviendrait ensuite aux membres du CA de l'office d'approuver ou non le projet avant qu'il ne soit soumis pour étude à la SHQ.

Plusieurs directeurs et directrices n'hésitent pas à inclure les principales demandes d'amélioration des locataires (ascenseur, balcons, changement de tapis, etc.) dans leur plan de rénovation. Les locataires ne doivent donc pas se laisser décourager par la réponse défaitiste de leur directeur. Ils et elles doivent demander à leurs deux locataires au CA de défendre le projet directement auprès des autres membres du conseil d'administration pour le faire inclure dans le plan qui sera soumis à la SHQ.

Peut-être que cette demande ne sera pas exaucée par la SHQ dès la première année mais si l'office ne le demande pas, il est évident que les locataires ne l'auront jamais. Un bon CA d'office qui a à cœur ses locataires n'hésitera pas à demander, et à redemander chaque année, des améliorations s'il est convaincu que cela augmenterait de façon importante la qualité de vie de ses locataires.



La répartition des budgets en 2010

La SHQ nous indique qu'elle accordera au départ un budget minimum de 2000 \$ par logement à chaque office. Le conseiller en gestion de la SHQ distribuera ensuite le reste du budget réservé aux offices de la région en fonction des travaux jugés les plus prioritaires. Il existe donc une certaine marge de manœuvre pour les offices qui sauront bien défendre leurs dossiers auprès de la SHQ.

Même si le mois d'avril est déjà bien entamé, il est fort possible que votre office n'ait pas encore eu la réponse de la SHQ sur le budget qui lui sera attribué pour l'année 2010. À la mi-février, au moins 20% des offices n'avaient pas encore déposé leur demande à la SHQ. Celle-ci attend d'avoir toutes les demandes avant de donner les réponses puisqu'elle désire « avoir un portrait le plus complet possible des demandes de budget avant de confirmer les budgets accordés ».

LE PRÉSIDENT DE LA SHQ TIENT À CE QUE LES LOCATAIRES SOIENT CONSULTÉS.

« Consciente que des améliorations sont possibles, la SHQ continuera à promouvoir la consultation des associations et des comités existants afin d'accroître la participation des locataires dans la planification des travaux majeurs. (...) »

La SHQ s'engage à suivre de près les organismes qui négligeraient de consulter les locataires. »

John MacKay, Président-directeur général de la SHQ
26 mars 2010



Les locataires de Dolbeau-Mistassini se sont donnés une association pour tous les HLM de la municipalité avec le soutien enthousiaste du personnel de l'office et de la FLHLMQ.

SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ

22 % des locataires ne se sentent pas en sécurité !

En janvier 2010, la FLHLMQ a fait parvenir un sondage à ses 300 associations membres afin d'évaluer quels étaient les principaux problèmes reliés à la sécurité des locataires en HLM. Ceci, afin de bien préparer notre 10^e congrès qui portera sur ce thème les 4 et 5 juin prochains. Même s'il ne s'agit pas d'un sondage scientifique, voici ce que nous pouvons apprendre des réponses formulées par plus de 200 locataires en provenance de 32 villes au Québec.

Sentiment général de sécurité dans les immeubles

22 % des répondant-e-s affirment ne pas se sentir en sécurité dans leur immeuble. Si on décortique un peu cette statistique, on constate que le pourcentage varie en fonction de la taille de l'office. Ainsi, il est à 17 % dans les offices de moins de 100 logements et il grimpe à 23 % dans les plus grands offices. Chez les familles, le taux d'insécurité est à 21 % alors qu'il est à 24 % chez les personnes âgées.

OUI 73%

NON 22%

Sans réponse 5%

Les principaux problèmes vécus par les locataires

À la question «quels sont, selon vous, les principaux problèmes vécus en HLM?» voici les réponses obtenues en fonction des types de résidence :

PERSONNES ÂGÉES

Vandalisme	37 %
Agression verbale	33 %
Vol	32 %
Intimidation personne âgée	31 %
Drogue	24 %
Agression physique	21 %
Gang	16 %

FAMILLES

Gang	58 %
Vandalisme	56 %
Drogue	52 %
Vol	45 %
Agression verbale	44 %
Intimidation personne âgée	42 %
Agression physique	37 %

Les personnes âgées craignent le vandalisme des biens qui les entourent en premier lieu ainsi que leur vol. Les agressions verbales sans violence physique sont le deuxième problème qui les inquiètent le plus dans leur immeuble comme dans leur quartier.

Les personnes résidant dans les immeubles familles ont un sentiment d'insécurité beaucoup plus fort vis-à-vis de l'ensemble des délits. Les violences, dites urbaines, sont fortement représentées pour les immeubles familles.

Les offices de grande taille sont caractérisés par des sentiments d'insécurité en moyenne 20% plus fréquents que dans les petits offices. Toutes les formes de violence sont représentées à un taux assez fort, notamment les menaces sur les biens (vandalisme, vols) qui arrivent en tête de liste.

Les troubles de voisinage

50% des répondant-e-s soulèvent l'existence de conflits de voisinage troublant leur tranquillité dans leur immeuble. Ce pourcentage est à 40% dans les petits offices et à presque 70% dans les HLM familles.

C'est le bruit qui arrive en tête comme principale cause des troubles vécus par les locataires, suivi par le manque de civisme. On peut penser que le manque d'insonorisation dans beaucoup d'immeubles est aussi un facteur aggravant.



Chez les familles, plus de 20% des répondants, mentionnent également les problèmes d'alcools, de drogues et le manque d'autorité parentale comme causes des troubles de voisinage.

Chez les personnes âgées, près de 20% des répondants des grands offices déclarent que les personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont à la source des troubles de voisinage.

Les solutions

Lorsqu'on demande aux locataires : «qui sont les acteurs les mieux placés pour agir sur les problèmes de sécurité», 70% désignent l'office, 40% la police et 30% les associations de résident-e-s. De plus, 50% des locataires se disent prêts à s'impliquer davantage pour améliorer la sécurité de leur milieu de vie, si nécessaire.

Propositions pour le 10^e congrès de la FLHLMQ

Avant chaque congrès, le conseil d'administration de la FLHLMQ prépare des propositions qui seront ensuite soumises à la discussion auprès de l'ensemble des participant-e-s.

SÉCURITÉ

1. *Étant donné que les locataires éprouvent souvent des problèmes concernant leur sécurité.*

Il est proposé que la FLHLMQ mette à la disposition des associations de locataires des outils leur permettant d'analyser les problèmes de sécurité auxquels elles font face pour en déterminer les causes et les solutions les plus efficaces en partenariat avec leur office et les autres organismes de leur milieu.

MALTRAITANCE

2. *Étant donné que les personnes âgées peuvent être victimes d'abus de la part de leurs proches ou de personnes en situation de pouvoir.*

Il est proposé que la FLHLMQ fournisse aux associations les outils d'animation afin de pouvoir tenir des cafés-rencontres sur la maltraitance à l'égard des aînés.

ATTRIBUTION

3. *Étant donné que le nouveau règlement sur l'attribution des HLM fait obligation aux offices de se doter d'une politique de transfert des logements.*

Il est proposé de faire la promotion auprès des locataires d'une politique modèle se basant sur la

politique en vigueur à Trois-Rivières, qui reconnaît le droit de transférer de logement.

DROIT D'ÊTRE CONSULTÉS

4. *Étant donné que beaucoup d'offices privent les locataires de leur droit d'être consultés dans l'élaboration des budgets annuels et des plans de rénovation.*

Il est proposé d'encourager les locataires à signaler à la FLHLMQ les agissements des offices récalcitrants afin que nous puissions intervenir spécifiquement auprès d'eux et, au besoin, les dénoncer aux autorités publiques.

DROIT DE SE PLAINDRE

5. *Étant donné que plusieurs offices ne traitent pas convenablement les plaintes en provenance des locataires et*

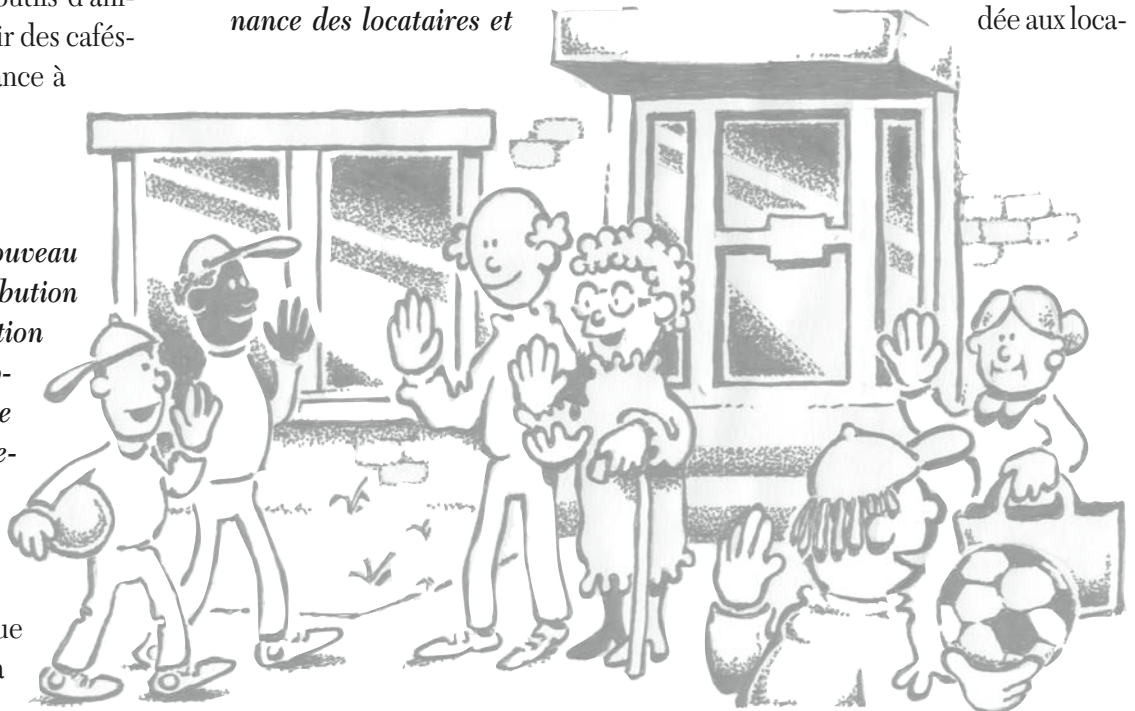
que la SHQ hésite souvent à intervenir.

Il est proposé de réclamer que la SHQ exige que chaque office adopte une politique de traitement des plaintes en conformité avec les balises élaborées en partenariat par la Table HLM.

ASSURANCES INDIVIDUELLES

6. *Étant donné que notre projet d'offrir une police d'assurances individuelles à un prix modique aux locataires piétine depuis deux ans à la SHQ et que les assureurs semblent peu enclin à vouloir assurer les locataires à faible revenu dans les HLM.*

Il est proposé de demander à la SHQ de verser 50 % des sommes qu'elle sauverait si elle était dédommée en cas de sinistre afin de réduire la contribution demandée aux loca-



taires par les assureurs et ainsi rendre le projet intéressant pour les assureurs.

À défaut, de permettre à la FLHLMQ de percevoir 2 \$ par mois par loyer afin de créer un Fonds d'entraide mutualisé qui permettrait de verser une aide de dernier recours à tous les locataires de HLM victimes d'un sinistre qu'ils soient ou non assurés.

Propositions formulées par des associations ou des CCR membres

7. *Étant donné que :* 1- plusieurs logements familiaux ne disposent pas d'installation laveuse sècheuse dans leur logement; 2- que ces familles doivent utiliser des laveuses et sècheuses communautaires et défrayer les coûts inhérents à leur utilisation; 3- que le parent doit laisser les enfants sans surveillance pour aller faire le lavage dans les espaces communautaires souvent situés au sous sol des immeubles;

Il est proposé que la SHQ mette en place un programme permettant aux Offices municipaux d'habitation de faire les travaux requis pour aménager des installations laveuse et sècheuse dans les logements de familles qui n'en possèdent pas ou pour les logements qui ne disposent pas d'espace suffisant pour le faire, d'aménager un espace laveuse sècheuse sur chaque étage de l'immeuble à logements.

Le comité consultatif des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu

8. *Étant donné qu'il arrive, chaque année, que des locataires passent au feu parce que leurs détecteurs de fumée ne fonctionnent plus.*

Il est proposé d'encourager les associations de locataires à former un comité de prévention afin de vérifier

annuellement si les détecteurs de fumée fonctionnent, pour changer les piles ou rapporter les déficiences à l'office.

L'association Entre Nous de Chibougamau

9. *Étant donné que plusieurs personnes en perte d'autonomie auraient besoin de la visite du CLSC pour être capable de demeurer dans leur logement sans constituer une menace pour elles-mêmes et pour les voisins.*

Il est proposé de mettre en place un mécanisme permettant aux associations de locataires de signaler aux offices et aux CSSS les cas de personnes en difficulté.

La tour Duquesne en action, Montréal

10. *Étant donné qu'il est injuste que le loyer des travailleurs à faible revenu soit calculé sur la base de leur revenu brut avant impôt et autres charges sociales.*

Il est proposé de demander à la SHQ que le règlement sur la location soit révisé afin de prendre en compte le revenu réel des ménages travailleurs.

La Maisonnette Berthelet, Longueuil

Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec) H3J 1J8

téléphone : 514-521-1485

1-800-566-9662

télécopie : 514-521-6444

web: www.flhlmq.com



AGISSONS CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS FAITS AUX AÎNÉ-E-S

La plupart des abus envers les aîné-e-s sont commis chez-eux par un membre de la famille ou un ami très proche. À l'échelle du Canada, on estime qu'entre 4 % et 10 % des aîné-e-s subissent une forme quelconque de mauvais traitements. Si cela se passe ailleurs, cela peut aussi se passer dans nos HLM !

La FLHLMQ a produit des dépliants et des affiches permettant de sensibiliser nos locataires à ce danger. Ces outils peuvent être distribués directement aux locataires ou, encore mieux, aider à tenir un café-rencontre pour discuter de ce problème trop souvent tabou.

Le projet d'assurances individuelles piétine !

Au congrès de mai 2008, les locataires ont voté une résolution demandant à la SHQ de rendre obligatoire le fait d'être assuré à la condition que nous puissions mettre en place un programme d'assurance à prix modique. Ce projet aurait permis à près de la moitié des locataires de ne plus courir le risque de se retrouver à la rue en cas de sinistre et à la SHQ d'économiser quelques millions en réparation suite aux incendies.

Malheureusement, après deux années de discussion entre la SHQ et les compagnies d'assurances, nous revenons à notre point de départ puisque les démarches qui semblaient prometteuses pour obtenir une prime à bas prix où tous les locataires pou-

vaient souscrire sans égard à leur dossier de crédit n'ont pas abouti à une entente. Les assureurs ont retiré leurs dés du jeu parce que le projet n'atteignait pas leur seuil de rentabilité.

Le plan A ou le plan B

Le conseil d'administration de la FLHLMQ envisage deux solutions pour sortir de l'impasse.

Plan A — Que la SHQ accepte de verser 50 % des économies qu'elle réaliserait si tous les locataires étaient assurés afin de bonifier la prime de 10 \$ par mois des locataires pour ainsi rendre le projet alléchant aux yeux des assureurs.

Plan B — À défaut, nous abandonnons le

projet d'une assurance individuelle à prix modique et nous demandons la création d'un fonds de solidarité pour les HLM. Chaque locataire verserait 2 \$ par mois, à même son loyer, pour alimenter ce fonds. En cas de sinistre, il obtiendrait une aide de dernier recours d'environ 3 000 \$. Assurés sur leur propre base ou non, tous les locataires sinistrés recevraient cette aide puisqu'ils contribueraient tous à alimenter ce fonds.

Nous espérons que les discussions avec la SHQ, d'ici au congrès, nous permettront de concrétiser notre plan A. Sinon une proposition sera soumise au congrès afin de faire approuver par nos associations membres notre plan B.

Le programme «Nouveaux Horizons» peut vous aider à acheter de l'équipement

Toutes les associations de locataires qui réalisent des activités destinées aux aînés depuis au moins deux ans et qui sont incorporées peuvent soumettre une demande de financement dans le cadre du programme d'aide à l'immobilisation.

Points saillants

- La subvention maximale est de 25 000 \$ et elle peut englober un montant maximal de 10 000 \$ qui sera utilisé pour remplacer de l'équipement ou des meubles.
- La durée des projets ne doit pas dépasser un an.
- Les projets doivent viser directement les aînés.

- La collectivité doit appuyer le projet et en reconnaître la nécessité.

Activités admissibles

Exemples d'activités admissibles :

- Le remplacement de meubles et d'équipement (tables, chaises, appareils électroménagers, matériel nécessaire pour des sports ou de l'artisanat).
- Les demandes doivent être faites entre le 3 mai et le 17 septembre 2010. On peut se procurer le formulaire de demande à : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/partenariats_communautaires/aines/nhpa/ai/fich_rnsg.pdf



En novembre, les vingt et un locataires de Saint-Pamphile ont mis en place leur association de résidant-e-s. Ils et elles ont pu bénéficier du soutien d'une organisatrice communautaire, Lise-Anne Lévesque, grâce à une entente spécifique à laquelle participent les différents CSSS de la région afin de fournir du support aux locataires de HLM de Chaudière-Appalaches.

RENCONTRE DES CCR

Un rendez-vous réussi!

Le bilan est clair : les locataires ne participent pas ou très peu aux actions de leur office s'ils ne sont pas impliqués ou si on les consulte que de façon symbolique. Mais on peut compter sur leur entière collaboration quand l'office les considère et les traite comme des partenaires. C'est ce qui s'est dégagé des témoignages des représentants des locataires réunis par la FLHLMQ au Cap-de-la-Madeleine en mars dernier.



La rencontre a été intense pour la cinquantaine de participants. En effet, huit ans après leur mise en place, il y avait beaucoup à dire sur le fonctionnement des CCR. On s'est tout d'abord rendu compte qu'il y avait plusieurs différences dans la façon de fonctionner des 14 CCR qui étaient représentés à ce rendez-vous. «En fonction de leur grosseur, de l'endroit où ils se situent et le type de locataires qu'ils représentent, les CCR travaillent très différemment», relate Nicole Sirois de Sherbrooke.

Faire écho à la voix des locataires

Pour Tharcisse Kabeya de Gatineau, c'est en faisant un tour de table lors de la réunion du CCR que les représentants prennent en

LES LOCATAIRES EN ACTION

Le CCR de St-Félicien a un site web impressionnant :

<http://alomhstfelicien.asso-web.com/>

L'association des locataires du triangle Berthelet à Longueuil a également un site très intéressant au :

<http://www.lamaisonnetteberthelet.com/>

Le CCR de Chibougamau a formé un sous-comité prévention qui fait annuellement la tournée des logements pour vérifier les détecteurs de fumée, pour en changer les piles ou signaler les défauts à l'office.

notes et discutent des problèmes qui sont vécus par les locataires. Ailleurs, le porte-à-porte, les sondages, les assemblées générales et l'élection de représentants dans tous les immeubles sont des méthodes utilisées pour recueillir les suggestions et les problèmes d'un maximum de locataires. Mais comme le constatait Marguerite Lussier «Ce n'est qu'une première étape. Il reste à convaincre l'office de régler le problème.»

À Québec, le CCR a effectué des recherches afin de proposer des solutions réalisables pour régler les problèmes des laveuses et sècheuses dans



les logements et sur les politiques de transfert de logement. Il a été ainsi plus facile de persuader l'office d'enclencher les démarches pour répondre aux besoins des locataires, raconte Suzanne Lavoie la présidente de ce CCR.

Des sous pour l'action communautaire

De nombreux CCR n'étaient pas au courant de la possibilité pour les associations de se voir attribuer le 15\$ par logement dont dispose les offices pour les activités sociales et le 22\$ par logement pour des ressources en développement communautaire. Pourtant, cet argent peut faire la différence dans l'organisation des activités sociales et communautaires pour les locataires, dit Carole Harvey de Drummondville.

On en parle au congrès

Les échanges ont été nombreux pendant ces deux jours de rencontre. De nouveaux contacts ont été créés en fonction des besoins des CCR et des affinités des personnes. La bonne humeur était de mise chez les participants, tous des bénévoles de longue date. Leur énergie leur a permis de réaffirmer leur motivation avant de repartir avec de nouveaux outils, de nouvelles idées et de nouvelles pistes d'amélioration à soumettre à leurs différents membres pour le bon fonctionnement de leur CCR. «Si la fédération organise une autre rencontre de ce genre, je vais revenir», a affirmé Jean Crépeau de Longueuil.

Un atelier du congrès sera consacré au bilan tiré de cette rencontre et à la diffusion des outils qui y étaient proposés pour les membres de CCR qui n'étaient pas présents. Le cahier du participant, qui peut servir de guide pour l'amélioration du fonctionnement d'un CCR, est disponible sur notre site Internet au www.flhlmq.com.

10^e CONGRÈS DE LA FLHLMQ

Formulaire d'inscription

Nom de l'organisme (association, CCR, OMH, autre) : _____

Participant-e n° 1

Nom : M. M^{me} _____

Vous êtes : Famille ou Personne âgée

Délégué-e d'association

Délégué-e de CCR

Locataire au CA de votre OMH

Autre _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi

 Choisir deux ateliers

1 Le nouveau règlement sur l'attribution des logements

2 Comment influencer les rénovations dans nos immeubles ?

3 Comment agir en bon représentant au CA de l'office ?

4 Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR

5 Les sources de financement à la disposition des associations de locataires

6 Développer des relations harmonieuses entre les locataires

7 Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM»

Participant-e n° 2

Nom : M. M^{me} _____

Vous êtes : Famille ou Personne âgée

Délégué-e d'association

Délégué-e de CCR

Locataire au CA de votre OMH

Autre _____

Adresse _____

App. : _____

Ville : _____

C.P. : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Ateliers du samedi

 Choisir deux ateliers

1 Le nouveau règlement sur l'attribution des logements

2 Comment influencer les rénovations dans nos immeubles ?

3 Comment agir en bon représentant au CA de l'office ?

4 Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR

5 Les sources de financement à la disposition des associations de locataires

6 Développer des relations harmonieuses entre les locataires

7 Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM»

Hébergement

 (les chambres ont des toilettes communes)

Pas besoin d'hébergement Chambre simple Chambre double (participant-e n°1 et n°2)

Besoins spéciaux (plus d'une nuit, toilettes, etc.) _____

Transport

La FLHLMQ organise le transport à partir de points de rencontre où passeront nos autobus nolisés ou les groupes de co-voiturage.

Notre délégation dispose d'une voiture et nous sommes d'accord pour prendre d'autres passagers sur notre trajet si la FLHLMQ nous le demande. Le kilométrage est remboursé au tarif de 0,30\$/km.

Nous monterons à bord de l'autobus nolisé de la FLHLMQ ou d'une auto en co-voiturage.

Frais d'inscription *

Ci-joint un chèque de 75\$ x _____ délégué-e-s = _____ \$

— Faire le chèque au nom de la **FLHLMQ, 2520, Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal H3J 1J8** —

*Dans le cas des associations et des CCR qui éprouvent des difficultés à défrayer les coûts, il est possible de prendre des arrangements.